



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO KONTSEILUKO DELIBEROEN LABURPENA

L'an deux mil dix-neuf, le premier juillet à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. GAMOY, Maire.

2019ko uztailaren 1ean, Itsasuko Kontseilua bildu da GAMOY auzapezaren lehendakaritzapean.

Présents / Hor zirenak : MM. ALFONSO - ARLUCIAGA – BORTHURY - CATELIN LARRE - DARQUY - DUCASSOU - ETCHEVERRY – GOÑI - HARISPOUROU – IRIQUIN - ITURBURUA – LASCARAY - MACHICOTE POEYDESSUS - USTARROZ jaun, andereak.

Absents excusés - Barkatuak : MM. HIRIBARNE - JOUIN - LACO - MATHOREL jaunak

Pouvoirs - Ahalordeak : MM. JOUIN à GOÑI - HIRIBARNE à MACHICOTE POEYDESSUS - LACO à CATELIN LARRE

Conseillers en exercice	19
Conseillers présents	15
Pouvoirs	3
Nombre de votants	18

Secrétaire de séance / Idazkaria : M. ITURBURUA jauna

Objet : Révision générale du Plan Local d'Urbanisme - Avis sur le bilan de concertation et le projet de PLU pour arrêt par la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Monsieur le Maire expose que par délibération en date du 18 juin 2012 la Commune d'ITXASSOU a prescrit la révision générale de son Plan Local d'Urbanisme précisant les objectifs et fixant les modalités de la concertation avec la population.

Il précise :

- que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) a été publiquement débattu en Conseil Municipal, séances des 27 février 2014 et 30 mars 2016 ;
- que la concertation avec la population s'est déroulée conformément aux modalités prévues à savoir :
 - Ouverture du registre de concertation et mise à disposition en Mairie,
 - Information du public assurée au travers du bulletin municipal distribué dans chaque foyer d'Itxassou et dont une version numérique est mise en ligne sur le site de la Commune,
 - Tenue de 2 réunions publiques en date du 14 décembre 2015 et du 15 février 2019,
 - Mise en ligne sur le site de la commune des informations relatives à l'avancement du projet,
 - Recensement en Mairie et indexation de l'ensemble des demandes écrites.

Entendu le rapport du maire et exposée la situation,

- Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2017 la compétence relative à l'établissement des documents d'urbanisme est exercée par la Communauté d'Agglomération Pays Basque,
- Considérant que par délibération en date du 27 février 2017 le Conseil Municipal a décidé de donner son accord à la poursuite de la procédure de révision du PLU par la Communauté d'Agglomération Pays Basque,
- Considérant que l'arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme d'Ixassou par la Communauté d'Agglomération Pays Basque doit être précédé d'un avis du Conseil Municipal,

Après en avoir largement débattu et délibéré, le Conseil Municipal,

- Donne un Avis Favorable sur le bilan de concertation pour approbation par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque,
- Donne un Avis Favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme en vue de son arrêt par la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Adopté par 13 voix (unanimité des votants)

5 abstentions (MM. BORTHURY – LASCARAY – DUCASSOU – IRIQUIN – USTARROZ).

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Le Maire, Auzapeza,

Roger GAMOY

